

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2022/128

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – USBC

Le Maire de Valserhône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L. 3334-1 et L. 3334-2,

VU la demande présentée par l'association USBC (Union Sportive Bellegarde Coupy), tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie :

- Du samedi 24 septembre 2022 à 10h00 au dimanche 25 septembre 2022 à 22h00, au Stade Gérard Armand, 01200 Valserhône, à l'occasion de l'organisation d'une compétition sportive,
- Du samedi 08 octobre 2022 à 10h00 au dimanche 09 octobre 2022 à 22h00, au Stade Gérard Armand, 01200 Valserhône, à l'occasion de l'organisation d'une compétition sportive,
- Du samedi 05 novembre 2022 à 10h00 au dimanche 06 novembre 2022 à 22h00, au Stade Gérard Armand, 01200 Valserhône, à l'occasion de l'organisation d'une compétition sportive,
- Du samedi 19 novembre 2022 à 10h00 au samedi 19 novembre 2022 à 22h00, au Stade Gérard Armand, 01200 Valserhône, à l'occasion de l'organisation d'une compétition sportive,
- Du samedi 26 novembre 2022 à 10h00 au dimanche 27 novembre 2022 à 22h00, au Stade Gérard Armand, 01200 Valserhône, à l'occasion de l'organisation d'une compétition sportive,
- Du samedi 10 décembre 2022 à 10h00 au samedi 10 décembre 2022 à 22h00, au Stade Gérard Armand, 01200 Valserhône, à l'occasion de l'organisation d'une compétition sportive,
- Du samedi 17 décembre 2022 à 10h00 au samedi 17 décembre 2022 à 22h00, au Stade Gérard Armand, 01200 Valserhône, à l'occasion de l'organisation d'une compétition sportive,

ARRETE

Article 1 : L'association USBC (Union Sportive Bellegarde Coupy) est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 :

- Du samedi 24 septembre 2022 à 10h00 au dimanche 25 septembre 2022 à 22h00, au Stade Gérard Armand, 01200 Valserhône, à l'occasion de l'organisation d'une compétition sportive,
- Du samedi 08 octobre 2022 à 10h00 au dimanche 09 octobre 2022 à 22h00, au Stade Gérard Armand, 01200 Valserhône, à l'occasion de l'organisation d'une compétition sportive,

- Du samedi 05 novembre 2022 à 10h00 au dimanche 06 novembre 2022 à 22h00, au Stade Gérard Armand, 01200 Valserhône, à l'occasion de l'organisation d'une compétition sportive,
- Du samedi 19 novembre 2022 à 10h00 au samedi 19 novembre 2022 à 22h00, au Stade Gérard Armand, 01200 Valserhône, à l'occasion de l'organisation d'une compétition sportive,
- Du samedi 26 novembre 2022 à 10h00 au dimanche 27 novembre 2022 à 22h00, au Stade Gérard Armand, 01200 Valserhône, à l'occasion de l'organisation d'une compétition sportive,
- Du samedi 10 décembre 2022 à 10h00 au samedi 10 décembre 2022 à 22h00, au Stade Gérard Armand, 01200 Valserhône, à l'occasion de l'organisation d'une compétition sportive,
- Du samedi 17 décembre 2022 à 10h00 au samedi 17 décembre 2022 à 22h00, au Stade Gérard Armand, 01200 Valserhône, à l'occasion de l'organisation d'une compétition sportive.

Article 2 : L'association USBC (Union Sportive Bellegarde Coupy) se conformera à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valserhône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valserhône, le 18 août 2022

Le Maire,
Régis PETIT



Mis en ligne le 19 août 2022